



## Ordre du jour - 25 mars 2020

### Assemblée Générale Ordinaire

*Etant donné la façon dont se sont déroulés les deux derniers exercices, il n'y aura pas forcément de rapports moral, d'activité et financier en bonne et due forme. Nous vous rapporterons les points principaux et répondrons à vos questions.*

#### 1. Point rapide sur les deux dernières années

- a) Nos actions
- b) Notre situation financière
- c) Vote sur les points de situation, qui auront valeur de rapports annuels.

### Assemblée Générale Extraordinaire – choix de maintenir l'association ou non

*La quasi-totalité du CA/bureau souhaite se retirer de l'association, or statutairement le CA de notre association doit être constitué d'au moins 4 membres. Etant donné de plus que nous n'avons pas pris de cotisation depuis plus d'un an la première question de l'Assemblée générale extraordinaire sera la survie de l'association*

#### 2. Présentation et vote des options pour l'avenir de ScandinaVie

NB : dans tous les cas, nous proposons le maintien de la page Facebook

- a. **Dissolution totale** (nécessite 2/3 des votes des présents à l'AG) : l'association n'existera plus
- b. **Mise en sommeil** – pas d'action, pas d'adhésion, mais on laisse les statuts actifs à la Préfecture, au cas où quelqu'un voudrait reprendre
- c. **Poursuite de l'association en voilure réduite** (les deux événements annuels sous le format de 2019) (nécessite un CA de 4 personnes au moins)
- d. **Vote** : choix de l'option



## ScandinaVie Lyon

### 3. Selon l'option retenue

- a) *Si dissolution* : choix des liquidateurs de l'association
- b) *Si mise en sommeil* : vote sur la fermeture des comptes, des contrats d'assurance et du site Internet jusqu'à reprise de l'association
- c) Si poursuite de l'association :
  - i. Présentation des rôles du CA, candidatures et vote :
    - 1. Président
    - 2. Trésorier
    - 3. Secrétaire
    - 4. Vice-président
    - 5. Secrétaire adjoint (Responsable internet)
  - ii. Mode d'adhésion et montant 2020
    - 1. Adhésion à 5€ (individuel) ou 10€ (familles)
    - 2. Adhésion incluse dans le prix des événements
  - iii. Plan d'action pour l'année à venir, notamment Midsommar.